



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à une prestation de maîtrise d'œuvre pour des travaux de
rénovation du patrimoine immobilier
du golf de Moliets-et-Maâ**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ,

VU la proposition de la SATEL en date du 9 mars 2023,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de maîtrise d'œuvre présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire :** SAS IS ARCHITECTE - 1245 avenue de la Résistance - SAINT-PAUL-LES-DAX (40990)
 - **Missions confiées :** Missions de maîtrise d'œuvre pour des travaux de rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ
 - **Montant :**
 - **Mission de base AVP-PRO-ACT-VISA-DET-AOR :** 39 826,80 € HT, soit 7,80 % du montant des travaux estimé à 510 600,00 € HT ;
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier au groupement titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **15 MAR. 2023**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON